

**CONCOURS
WWWoyager
RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION**

1. Le concours « wwwoyager» (ci-après le « Concours ») est organisé par Pneus Ratté inc. Il débute le 22 septembre 2008 et se termine le 15 décembre 2008 à minuit.

ADMISSIBILITÉ

2. Le Concours est ouvert à toute personne ayant atteint l'âge de la majorité en date de sa participation au concours, résidant au Québec, à l'exception des employés, agents et/ou représentants de Pneus Ratté inc., ainsi que de leurs sociétés et agences affiliées, de même que leur famille immédiate. Pour les fins des présentes, « famille immédiate » s'entend des père, mère, frères, sœurs, enfants, époux ou conjoints de fait d'un tel employé, agent ou représentant, de même que toutes les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours.

COMMENT PARTICIPER

- 3.1 Pour participer au Concours, il suffit de visiter le site Internet de Pneus Ratté à l'adresse électronique suivante : www.pneusratte.com (ci-après le « Site »), de prendre rendez-vous en ligne pour un changement de pneus en remplissant tous les champs obligatoires du formulaire et d'honorer ce rendez-vous et ce, au plus tard le 15 décembre 2008.
- 3.2 Maximum d'une participation par courriel.
- 3.3 Le rendez-vous doit être honoré pour être éligible au concours.
- 3.4 **Aucun achat requis.** Pour obtenir un bulletin de participation sans prendre rendez-vous en ligne, écrivez un texte original manuscrit de 50 mots et plus expliquant pourquoi vous aimez faire entretenir votre voiture chez Pneus Ratté inc. et pourquoi vous aimeriez gagner le prix offert dans le cadre de ce concours. Envoyez votre lettre par la poste chez Pnues Ratté inc., 103 3^e Avenue, Limoilou, Québec, G1L 2V3, à l'attention de Marc-André Boudreau. Un bulletin de participation sera automatiquement ajouté à votre nom.

DÉSIGNATION DES GAGNANTS

- 4.1 Parmi les bulletins de participation reçus par le serveur qui héberge le Site, un (1) tirage au sort aura lieu le 16 décembre 2008 à 11 h.
- 4.2 Tout participant sélectionné conformément aux présentes sera contacté par téléphone par Pneus Ratté et, préalablement à l'obtention de son prix, devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique (ci-après désignée la « Question mathématique »). Suite à une réponse exacte à la Question mathématique, le participant sera déclaré gagnant, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites aux présentes.

toute responsabilité se rattachant au Prix et au Concours et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.

- 6.9 Pneus Ratté inc. et tous les autres Bénéficiaires d'exonération n'encourront aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou fournisseurs, équipement informatique, logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'un virus, bogues ou d'un échec lors de l'envoi de courriels à Pneus Ratté inc. pour toute raison, incluant, mais sans se limiter à, un engorgement sur le réseau Internet ou dans un site Internet ou une combinaison des deux. Pneus Ratté inc. et les autres Bénéficiaires d'exonération ne sauraient être tenus responsables de tout dommage qui pourrait toucher le matériel informatique des personnes participantes suite à leur inscription au Concours. Pneus Ratté inc. et les autres Bénéficiaires d'exonération n'encourront aucune responsabilité quant à tout autre problème qui pourrait nuire à la bonne marche de ce Concours conformément aux règles établies aux présentes, incluant mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'annulation ou le report des promotions en ondes dudit Concours.
- 6.10 Pneus Ratté inc. et tous les autres Bénéficiaires d'exonération n'encourront aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part de participants. Pneus Ratté inc. se réserve le droit de rejeter tout Bulletin de participation illisible, mutilé ou comportant une erreur humaine ou mécanique. Pneus Ratté inc. se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis le Concours, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
- 6.11 Tout Bulletin de participation ou tentative d'inscription utilisant un moyen électronique, informatique ou autre, contraire à l'esprit de ce Concours (ex : piratage informatique, envoi massif de courriels, etc.), sera automatiquement rejeté et pourrait être référé aux autorités judiciaires compétentes. Tout Bulletin de participation automatisé sera repéré et rejeté.
- 6.12 Les règlements du Concours sont disponibles aux bureaux de Pneus Ratté inc. situés à Limoilou (103, 3^e Avenue, Québec, G1L 2V3), Québec (4065, boulevard Hamel, Québec, G1P 2J6), Lévis (3880 boulevard de la Rive-Sud, Lévis, G6W 1H7) et Shawinigan (6500 boulevard des Hêtres, Shawinigan, G9N 4W9) de 9 h à 17 h et sur le Site.
- 6.13 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 6.14 Les décisions des organisateurs du Concours sont finales et sans appel.
- 6.15 Ce Concours est sujet à toutes les lois et réglementations municipales, provinciales et fédérales applicables.